



Procès-Verbal

Commission Régionale de Prévention, Médiation et Sécurité

Réunion du 18 Février 2022

Présents : MM. AGACI Franck, ALLARD Denis (uniquement pour le premier dossier 3/2022), CHAMPEIL André, GANA Mehdi, LONGERE Pierre, PINEL Michel, JURY Lilian.

Assiste : M. PARENT Pascal

Dossier 3/2022 : Gones de Lyon, club de football américain / Latino Association Football Club de Lyon (Club du District de Lyon et du Rhône)

Pour comportement potentiellement contraire aux dispositions de l'article 2.1.d du Code Disciplinaire de la part de Latino Association Football Club de Lyon (litige entre ce club et un autre club d'une autre fédération sportive sur l'usage d'installations sportives municipales) et manquements potentiels au protocole sanitaire en vigueur au moment des faits.

Après Audition de :

- M. ROGER Pierre, Président du club des Gones de Lyon (Football américain)
- M. DURAN Ricardo, Trésorier du club de Latino Association FC représentant le Président Sanchez Ardila Victor.

La Commission PMS décide :

- De ne pas transmettre le dossier à la Commission Régionale de Discipline,

Et tout en regrettant l'absence du président M. SANCHEZ ARDILA Victor du Latino Association FC lors de l'audition,

- Considère comme suffisants les engagements pris en séance par le représentant du club de Latino Association FC, qui resteront annexés au PV complet de la Commission,
- Et classe l'affaire.

Dossier 4/2022 : Mme BLACHERE Julia (M. Denis ALLARD ne participant ni à l'audition, ni à la délibération)

Demande de licence pour le club de l'ES Meythet – club quitté US Annecy le Vieux (District Haute-Savoie Pays de Gex)

Pour litige entre ces deux clubs sur la mutation de cette joueuse (article 92.2 des RG de la FFF)

Après audition de :

- Mme BLACHERE Julia
- Mme FILLION Carole, Présidente du club de l'ES Meythet
- M. CARON Emmanuel Vice-président du club de l'US Annecy le Vieux.

La Commission PMS constate que les 2 clubs se sont finalement mis d'accord selon un processus qui restera annexé au PV complet de la commission. Elle s'en félicite et transmet le dossier à la Commission des Règlements et au service licences de la Ligue pour établissement de la licence.

Le Président de la Commission,

Lilian JURY